

Appel de candidatures

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de recrutement de personnes aptes à être nommées régisseuses et vice-présidentes ou régisseurs et vice-présidents au développement organisationnel et à la performance à la Régie des alcools, des courses et des jeux

La secrétaire générale associée responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif invite les personnes intéressées et possédant les qualités recherchées à soumettre leur candidature aux fins de constituer une liste de personnes déclarées aptes à être nommées régisseuses et vice-présidentes ou régisseurs et vice-présidents à la Régie des alcools, des courses et des jeux (la Régie).

Ces candidatures sont recherchées en vue de pourvoir un poste à temps plein.

ATTRIBUTIONS

Sous l'autorité de la présidente ou du président, la personne titulaire du poste exerce les responsabilités confiées par cette dernière ou ce dernier. Elle assure l'élaboration de grands projets découlant des choix stratégiques et des décisions d'affaires organisationnelles. Comme membre du comité de gestion et de la plénière des régisseuses et régisseurs, elle participe aux prises de décisions stratégiques, à l'établissement de priorités d'action et au suivi de mandats à caractère institutionnel.

De façon plus particulière, la personne titulaire doit notamment :

- conseiller la présidente ou le président sur toute question pouvant avoir une incidence sur la Régie et sa mission ou relativement à l'atteinte des résultats ciblés selon les objectifs établis par le plan stratégique de la Régie dans une perspective de modernisation;
- proposer des stratégies de déploiement des chantiers d'amélioration basés sur l'utilisation optimale des ressources (mise en œuvre de la Loi modernisant le régime juridique applicable aux permis d'alcool et modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques et développement du nouveau cadre informatique de permis d'alcool);
- veiller à la cohérence gouvernementale dans l'implantation des actions prévues à la planification stratégique ou découlant de mandats majeurs qui interpellent d'autres ministères ou organismes gouvernementaux;
- établir des prévisions budgétaires qui garantissent l'atteinte des résultats et procéder à une reddition de comptes qui porte sur la réussite des objectifs;
- planifier et coordonner les travaux liés à la gestion des ressources informationnelles, documentaires, immobilières, contractuelles, financières ou humaines, à la mise à jour de la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens et au suivi des indicateurs de performance, à la production et au dépôt du rapport annuel de gestion, au dépôt du plan annuel de gestion des dépenses, à l'élaboration du plan stratégique, à la politique de tarification, à l'allègement réglementaire et aux autres dossiers administratifs;
- piloter diverses tables de travail avec les partenaires et l'industrie de l'un ou l'autre des secteurs sous la responsabilité de l'organisation en vue de poser des diagnostics précis, de résoudre les problèmes soulevés, d'obtenir l'adhésion aux changements et d'en minimiser les incidences défavorables;
- représenter la Régie à des tables interministérielles ainsi qu'à des rencontres interprovinciales traitant de sujets sous sa responsabilité ou, le cas échéant, de toute autre matière, à la demande de la présidente ou du président;
- participer à l'établissement de lignes de communication, au sein de la vice-présidence, qui assure une information partagée par toute la haute direction de l'organisation, les gestionnaires et le personnel (au besoin);
- remplacer la présidente ou le président en son absence, sur désignation de cette dernière ou de ce dernier.

LIEU(X) DE TRAVAIL

Ville de Québec

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le gouvernement nomme les régisseuses et vice-présidentes ainsi que les régisseurs et vice-présidents pour un mandat d'au plus cinq ans, renouvelable. Le traitement est déterminé selon les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein (décret 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes). L'échelle de traitement, applicable depuis le 1^{er} avril 2018, varie de 115 245 \$ à 149 817 \$. Une personne retraitée du secteur public reçoit un traitement qui correspond à celui qui devrait lui être attribué pour occuper le poste visé, duquel est déduit un montant équivalant à la moitié de la rente de retraite qu'elle reçoit de ce secteur.

Organisme

Régie des alcools, des courses et des jeux
Nomination par le Conseil des ministres

MISSION

La Régie a pour mission de contribuer à la protection de l'intérêt public, de la sécurité publique et de la tranquillité publique, de guider la clientèle et l'informer de ses droits et de ses obligations dans les secteurs d'activité des boissons alcooliques, des jeux, des sports de combat professionnels et des courses de chevaux, d'encadrer et de surveiller les activités de ces secteurs pour qu'elles s'y déroulent de façon sécuritaire, honnête et juste, de délivrer les permis, les licences et les autorisations appropriés et d'émettre des sanctions ou des avis aux titulaires ayant des comportements non conformes à l'égard de leurs obligations.

La Régie est également appelée à fournir à la ministre de la Sécurité publique des avis sur toute question concernant les impacts sociaux et les mesures de sécurité que peuvent nécessiter les activités visées par ses lois ou ses règlements et peut tenir des consultations publiques à cette fin.

Exigences

CONDITIONS D'ADMISSION

La personne candidate doit posséder une formation universitaire dans une discipline appropriée et une expérience de dix ans ou plus lui ayant permis d'acquérir de solides connaissances en gestion. Elle doit détenir une excellente connaissance de l'administration publique et de son fonctionnement. De plus, elle doit posséder une expérience lui permettant de se familiariser avec le fonctionnement et les procédures de l'Assemblée nationale et de ses commissions ou encore avec les secteurs d'activité des boissons alcooliques, des jeux, des sports de combat professionnels et des courses de chevaux.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Dans son évaluation des candidatures, le comité constitué à cet effet prendra en compte, notamment, les critères suivants :

- les aptitudes et les qualités intellectuelles et personnelles de la personne candidate;
- son expérience et la pertinence de celle-ci à l'exercice de la fonction de régisseuse et vice-présidente ou régisseur et vice-président;
- ses connaissances et ses habiletés, compte tenu des exigences professionnelles, de formation ou d'expériences particulières indiquées dans le présent appel de candidatures;
- ses habiletés à exercer des fonctions de régisseuse et vice-présidente ou régisseur et vice-président, notamment sa capacité de jugement, son ouverture d'esprit, sa perspicacité, sa pondération, sa capacité d'analyse et de synthèse, son esprit de décision, ses aptitudes à travailler en équipe, la qualité de son expression orale et écrite et sa capacité à adopter un comportement éthique;
- son sens politique aiguisé, ses aptitudes relationnelles exemplaires et son leadership;
- sa facilité à susciter la mobilisation, l'initiative et la créativité;
- la conception qu'elle se fait de la fonction de régisseuse et vice-présidente ou régisseur et vice-président.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Soumettre sa candidature **avant le 30 avril 2019 à 16h30 (HAE), par l'entremise d'une plateforme numérique sécurisée accessible sur le site du ministère du Conseil exécutif** à l'adresse suivante : www.mce.gouv.qc.ca/nominations-tes/liste-postes.asp. Si vous n'êtes pas en mesure de soumettre votre candidature en ligne, veuillez communiquer avec le Secrétariat aux emplois supérieurs au 418 643-8540, poste 5842. Pour de l'information concernant l'emploi ou le processus, vous pouvez communiquer avec M^{me} Andrée-Anne Garceau, secrétaire de la Régie, à l'adresse andree-anne.garceau@racj.gouv.qc.ca ou au numéro 418 528-7225, poste 23251.

Lors du dépôt de votre candidature, on vous demandera de répondre à une série de questions et de fournir une copie des documents prouvant que vous remplissez les conditions d'admission particulières.

Nous vous rappelons qu'il est important de préciser chacune de vos expériences de travail pertinentes dans la section Curriculum vitæ de votre dossier personnel.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Si vous n'êtes pas en mesure de soumettre votre candidature en ligne ou si vous éprouvez des difficultés avec ce site Web, veuillez contacter le Secrétariat aux emplois supérieurs en utilisant les coordonnées indiquées ci-haut.

Veuillez noter que seuls les dossiers de candidature complets reçus avant la date limite seront considérés.

La Régie encourage les femmes, les Autochtones, les membres des minorités visibles et ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Pour prendre connaissance de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics (chapitre A-2.01), vous pouvez consulter le site Internet de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse au www.cdpcj.qc.ca.

LIENS UTILES

Vous pouvez également consulter la procédure de la Régie des alcools, des courses et des jeux relative au recrutement et à la sélection des personnes aptes à y être nommées régisseurs, vice-présidents ou présidents ainsi que sur le renouvellement de leur mandat, à l'adresse

https://www.racj.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Accueil/Relations_medias/Nouvelles/Procedure_RA_CJ_2018-05-10_logo.pdf.

AVIS AUX PERSONNES CANDIDATES : la candidature, les documents et les renseignements afférents au dépôt de candidature sont confidentiels. Par conséquent, la personne doit s'engager à préserver la confidentialité du dépôt de sa candidature et de toute décision prise à l'égard de celle-ci. Dans le cadre de la procédure de sélection, le comité de sélection se réserve la possibilité de faire des consultations.